

**Président(e)s de club**  
*Copie Conseil d'Administration*

Objet : renouvellement des licences en ligne, saison 22-23

Chères Présidentes, chers Présidents, chers amis,

Dans un document diffusé à tous les licenciés par internet le 1<sup>er</sup> juin, la FFB mentionne que le renouvellement des licences pourra se faire en ligne sur le site de la FFB à compter du 15 juillet.

Un astérisque précise que cette inscription ne sera possible que dans les clubs ayant accepté l'opération.

Outre que cette disposition n'a pas fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Fédéral, nous avons eu l'occasion d'évoquer ce projet au sein du Conseil d'Administration du Comité ainsi que lors de la réunion du Conseil des Présidents le 8 mai dernier.

Cette proposition de la FFB suppose que les clubs, et le Comité, donnent à la Fédération le montant de la cotisation du club et la part de la licence attribuée au Comité. La totalité de la somme due par le licencié étant alors payée à la Fédération, qui se chargera de reverser au Club et au Comité la part qui lui revient dans un délai de 20 jours fin de mois (35 jours en moyenne).

Ces informations permettraient alors à la Fédération de connaître la part de la cotisation revenant au club et la part de la licence revenant au Comité. La FFB bénéficie ainsi du financement au détriment du club et du Comité. Sans doute cette procédure simplifie les mouvements financiers et allège le travail du Comité dans sa facturation de la quote-part de licence. Néanmoins, les difficultés actuelles rencontrées avec les paiements en ligne et les facturations des compétitions nous amènent à être particulièrement réservés sur cette nouvelle procédure de paiement en ligne, du moins pour l'instant.

En outre, nous avons pensé que cette procédure n'était pas satisfaisante, car le renouvellement de la licence est un moment privilégié pour les Présidents et leurs équipes de nouer des contacts avec chacun de leurs adhérents.

Aussi, sauf pour les clubs qui souhaiteraient adopter cette possibilité de renouvellement de la licence en ligne, nous avons décidé de ne pas indiquer à la FFB la quote-part de la licence qui revient au Comité.

**Si vous souhaitez retenir malgré tout cette procédure, merci de nous le faire savoir avant le 15 juin.** A défaut d'une majorité des clubs souhaitant permettre le renouvellement en ligne, nous conserverons les procédures antérieures.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions sur ce sujet.

Recevez mes sentiments les plus cordiaux.

Jean Paul Noury

Président



PS : La licence de la FFB s'élève à 19,50€ en augmentation de 3€, la quote-part de la licence revenant au Comité reste identique (10,50€), le total s'ajoutant à la cotisation de votre club ressortant pour 2022/2023 à 30€.